

Albi, le 22 septembre 2025

PARUTION :

Département : 81

Journal : TARN LIBRE

Date de parution : 17 octobre 2025

Référence n°L2500454

AVIS AU PUBLIC

*Cette annonce est commandée pour paraître sous réserve de conformité à son usage.
Cette attestation est produite, sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.*

AVIS AU PUBLIC

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAILLAC-GRAULHET Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Le public est informé que, par arrêté n°36_2025A en date du 13 août 2025 et par arrêté rectificatif n°39_2025A en date du 04 septembre 2025, le Président de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet a prescrit l'enquête publique relative à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet. Elle aura lieu au siège de la Communauté d'Agglomération situé sur la commune de Tégou, et dans les mairies des communes de Gaillac, Graulhet, Rabastens et Lisle-sur-Tarn, pour une durée de 33 jours consécutifs du 13 octobre 2025 à 9h00 au 14 novembre 2025 à 16h00.

Par la décision n°E25000080/31 du 26 mai 2025, Philippe Grimaud en qualité de magistrat délégué à la présidence du Tribunal Administratif de Toulouse, ont été désignés Monsieur Didier Guichard, en qualité de président de la commission d'enquête, Monsieur Jean-Paul Jaudon et Madame Maryse Lacan, en qualité de membres titulaires de la commission d'enquête et Monsieur Jean-Jacques Vidal en qualité de membre suppléant de la commission d'enquête.

Le dossier du Schéma de Cohérence Territoriale sera consultable en version papier au siège de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet et à l'accueil des mairies de Gaillac, Graulhet, Rabastens et Lisle-sur-Tarn, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier est consultable sur le site internet de la Communauté d'Agglomération (Onglet Mon Agglo>Aménagement du territoire>Schéma de Cohérence Territoriale) et depuis un poste informatique, mis à disposition à l'accueil du siège de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet - Le Nay 81600 Tégou ; aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Les observations et remarques du public pourront être consignées :

- sur les registres d'enquête papier ouverts à cet effet sur les cinq lieux de permanence ;
- sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6565> et depuis le site internet de la Communauté d'Agglomération (Onglet Mon Agglo>Aménagement du territoire>Schéma de Cohérence Territoriale) ;
- en les adressant par écrit au Président de la Commission d'Enquête au siège de

la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet, à l'adresse suivante : Le Nay 81600 Tégou

- en les transmettant par courrier électronique à scot.enquetepublique@gail-lac-graulhet.fr

Les commissaires enquêteurs recevront le public aux lieux de permanences, dates et horaires indiqués ci-dessous :

- lundi 13 octobre 2025 de 9h à 12h au siège de la Communauté d'Agglomération à Tégou,
- vendredi 17 octobre 2025 de 9h à 12h à la Mairie de Gaillac,
- mardi 21 octobre 2025 de 14h à 17h à la Mairie de Lisle-sur-Tarn,
- vendredi 24 octobre 2025 de 9h à 12h à la Mairie de Rabastens,
- lundi 27 octobre 2025 de 14h à 17h à la Mairie de Gaillac,
- jeudi 30 octobre 2025 de 9h à 12h à la Mairie de Graulhet,
- lundi 3 novembre 2025 de 9h à 12h à la Mairie de Lisle-sur-Tarn,
- mercredi 5 novembre 2025 de 14h à 17h à la Mairie de Rabastens,
- mercredi 12 novembre 2025 de 14h à 17h à la Mairie de Graulhet,
- vendredi 14 novembre 2025 de 13h30 à 16h au siège de la Communauté d'Agglomération à Tégou.

A l'expiration du délai de l'enquête, les registres d'enquête présents au siège de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet et à l'accueil des mairies de Gaillac, Graulhet, Rabastens et Lisle-sur-Tarn, seront clos et signés par le président de la commission d'enquête et les remarques transmises par voie électronique ne seront plus prises en compte.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera déposée au siège de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet pour y être tenue à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Les documents seront également consultables sur le site de la Communauté d'Agglomération : <https://www.gaillac-graulhet.fr> (Onglet Mon Agglo > Aménagement du territoire > SCoT > Enquête publique)

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de ces pièces auprès de la Communauté d'Agglomération à l'adresse : Le Nay 81600 Tégou.

Le Directeur

